



Klimakompatibilität CAP Prévoyance

(Genève ville et communes)

Caractérisation

CAP Prévoyance un volume d'investissement total d'environ CHF 5 milliards et se classe environ au 44e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

CAP Prévoyance a adopté une Charte d'investissement responsable, présentant des critères détaillés de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG), qui fait partie intégrante du Règlement de placement (Annexe 1). Ces critères détaillés prévoient notamment l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements. CAP Prévoyance applique ces principes aux actions, obligations, au Private Equity (actions non cotées) et aux placements alternatifs non transparents. Les critères couvrent notamment l'anticipation et la réduction des émissions polluantes. En outre, des critères d'exclusion sont observés; les entreprises qui réalisent une partie importante de leur chiffre d'affaires avec p.ex. les armements sont exclues.

Dans son Rapport d'activité 2019, CAP Prévoyance précise que l'intégration des critères «ESG» dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de «best-in-class». De plus, elle informe que les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte et que, à défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'intégration ESG dans le processus d'investissement exige généralement que les gestionnaires individuels sont tenus d'utiliser les bases de données ESG existantes pour chaque entreprise afin d'investir de préférence dans les entreprises durables.
- L'exemple de caisses de pension durables, comme la CPM Migros, NEST et LUPK du Canton de Lucerne montre que la sélection préférentielle des entreprises selon des critères de durabilité telle que pratiquée par CAP Prévoyance peut être en corrélation avec une décarbonisation du portefeuille.
- Dans cette optique, il est regrettable que CAP Prévoyance ne soit pas (encore) en mesure ou désireuse de publier ses résultats pratiques en matière de cette intégration ESG.
- En particulier la quantification de l'intensité en CO2 et des autres gaz à effet de serre du portefeuille, effectuée en tenant compte des émissions des Scope 1, 2 et 3 (voir sous les pionniers CPM Migros, NEST et LUPK) devrait informer sur la performance climatique.

Situation avril 2020 :

CAP Prévoyance signale à l'Alliance climatique dans une communication qu'elle a pris connaissance des faits présentés dans le rating.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Dans son Rapport d'activité 2018, CAP Prévoyance signale qu'elle a " entrepris une révision de la Charte relative aux principes d'investissement socialement responsable afin de l'ajuster, notamment en prenant en compte les risques liés aux émissions carbone." Elle informe dans son Rapport d'activité 2019: " Une analyse des portefeuilles sera à nouveau réalisée en 2020 afin de vérifier le bon profil de durabilité et le respect des directives d'investissements y relatives, plus généralement en matière d'exclusions sectorielles et de réduction de l'impact carbone.

Situation avril 2020 :

Par la communication susmentionnée à l'Alliance climatique, CAP Prévoyance informe également que ses organes poursuivent leurs travaux de révision en vue de faire évoluer la Charte d'investissement responsable (Annexe 1 du Règlement de placement).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Dans son Rapport d'activité 2019, CAP Prévoyance estime que, " de manière consolidée, les portefeuilles de CAP Prévoyance présentent déjà un impact carbone plus favorable que les indices de référence concernés. "

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Toutefois, il manque encore des informations sur les faits, considérations ou évaluations qui constituent la base de cette déclaration.
- En particulier la quantification de l'intensité en CO2 et des autres gaz à effet de serre du portefeuille, effectuée en tenant compte des émissions des Scope 1, 2 et 3 (voir ci-dessus sous les pionniers NEST et LUPK) devrait informer sur la performance climatique.
- Pourtant, la Caisse a annoncé dans son Rapport d'activité 2019, que sa Commission de placement a poursuivi le travail engagé en matière d'investissement responsable et de révision de la charte sur la base d'une analyse des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que du calcul de l'empreinte carbone.

En décembre 2020, CAP Prévoyance communique que un pool d'investisseurs institutionnels romands (Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances) s'associe à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II, un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Toutefois, le volume de l'investissement n'est pas encore connu.

Adhésion à des associations de développement durable

CAP Prévoyance est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la Caisse participe en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement

pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, elle a envoyé un signal fort aux gouvernements et aux politiciens de tous les pays en signant le Global Investor Statement to Governments on Climate Change. Plus de 630 investisseurs mondiaux, y compris des investisseurs institutionnels de premier plan, demandent que des mesures efficaces soient prises en temps utile pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Cette initiative est poursuivie aujourd'hui dans le cadre de la The Investor Agenda, une alliance mondiale qui vise à prendre le leadership dans les domaines de l'Investment, du Corporate Engagement, de l'Investor Disclosure et de la Policy Advocacy.

CAP Prévoyance est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de " travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique "

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Selon son Rapport d'activité 2019, CAP Prévoyance a exercé ses droits de vote par l'intermédiaire de Ethos auprès de plus de 400 entreprises étrangères. Elle rend compte de manière transparente des résultats. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction. Sur cet axe, elle se comporte de manière positive pour le climat.

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) et de l'exercice de droit de vote avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Dans son **Rapport d'activité 2019**, CAP Prévoyance informe qu'elle a travaillé en 2019, dans le contexte de son réexamen de la **charte** sur la base d'une analyse des portefeuilles au regard des critères ESG, aussi sur le calcul de l'empreinte carbone.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

CAP Prévoyance n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

- Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Conclusion:

Selon l'état actuel du processus, une décarbonisation et une amélioration de la qualité ESG des portefeuilles est perceptible, mais elle n'a pas encore été mesurée et documentée. Dès qu'une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres selon les **critères du rating** sera perceptible – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification en ORANGE.



Tendance 2018-2020:

Évaluation: beaucoup mieux

- Avec sa pratique de longue date d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, avec sa reconnaissance des risques climatiques, avec son engagement et son exercice des droits de vote qu'elle a entamé, qui inclut également le domaine des combustibles fossiles, CAP Prévoyance a un certain potentiel pour s'engager à l'avenir sur une voie de décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- On peut estimer que son interprétation des critères ESG a pour effet que l'empreinte carbone est sensiblement meilleure que celle du marché. Toutefois, une mesure de vérification fait défaut.
- En conclusion, une stratégie conceptuelle pour la décarbonisation du portefeuille fait toujours défaut.



Activités politiques

2016 : La **Résolution** Joris Vaucher (Les Verts) au Conseil communal de la ville de Genève „Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile», demande de saisir l'opportunité de la campagne internationale de désinvestissement des énergies fossiles pour en faire autant avec les investissements de la Ville de Genève pour ses fonds propres, notamment à travers CAP Prévoyance. L'objet est soutenu par le conseil communal et renvoyé à la Commission des finances. Lors d'une audition, la représentante du gouvernement de la ville rappelle l'autonomie de décision de l'organe suprême paritaire de la caisse qui impliquerait aucun pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en allemand, traduction ad-hoc) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen“, Allgemeine Juristische Praxis, 2017, qui affirme la compétence des cantons et des communes de réglementer spécifiquement les placements pour des raisons éthiques.

Janvier 2018 : La Commission des finances demande un rapport (non publié) de la part du gouvernement et de CAP Prévoyance. Elle **accepte** la Résolution, qui est ainsi inscrite à l'ordre du jour du parlement. Les membres des Verts, du PS, d'Ensemble à Gauche, du PDC et de l'UDC annoncent que leurs partis iront voter pour la Résolution afin d'envoyer un signal clair à CAP Prévoyance.

Janvier 2019 : la Résolution Joris Vaucher est **acceptée** au Conseil communal.



Dialogue entre assuré.e.s et caisse

Groupe d'assuré.e.s de CAP Prévoyance pour le désinvestissement

Mars 2019 : le groupe d'assuré.e.s de CAP Prévoyance envoie une **lettre** au Conseil de

retraites-sans-risques.ch. Il soutient la voie choisie par la Caisse (voir ci-dessus) du désengagement progressif des « secteurs sensibles » et le principe de sélection d'entreprises « best-in-class », et il s'attend à ce que la sensibilité inclue également la compatibilité climatique. Cependant, compte tenu des risques financiers liés au climat et des opportunités de rendement offertes par la transition énergétique, il s'attend que le réexamen en cours de la Charte relative aux principes d'investissements responsables (voir ci-dessus) aboutisse, sous le volet de l'intégration des facteurs ESG (Environment, Social, Governance), à une stratégie climatique systématique.

réponse, CAP Prévoyance ne se prononce pas sur les attentes de décarbonisation de ses portefeuilles, mais indique qu'elle dispose déjà d'un portefeuille intégrant les critères ESG et qui " affiche un bon résultat au regard de l'empreinte carbone ... Ceci, sans donner d'informations précises sur son ampleur. De plus, elle informe que les instances de la Fondation „procèdent actuellement à un réexamen de la Charte des investissements responsables et des différents mandats et indices intégrant les facteurs dits ESG“ (Voir l'évaluation des progrès climatiques potentiels de l'intégration ESG ci-dessus).